

# **Procès-Verbal**Commission Régionale de Contrôle des Mutations

## Réunion du 30 novembre 2020 (Par voies électronique et téléphonique)

Président : M. CHBORA.

Présents: MM. ALBAN, BEGON, DURAND.

Assiste: MME GUYARD, responsable du service des licences.

#### RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

#### OPPOSITIONS, ABSENCES ou REFUS D'ACCORD

#### **DOSSIER N° 259**

#### AS VerSau - 552124 - GARELL Camille (U19) - club quitté : O. ST MARCELLIN (504713)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse de la part du club quitté à la demande d'accord hors période.

Considérant qu'après avoir été questionné par la Commission, le club quitté a donné son accord via Footclubs ; suite à l'enquête engagée,

Considérant les faits précités,

La Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

### DOSSIER N° 260

#### F.C.O. FIRMINY - 504278 - KHAYAL Zakaria (U14) - club quitté : SAINTE UNITED 2016 (581623)

Considérant que la Commission a été saisie suite au refus de sortie émis par le club quitté,

Considérant que le club quitté s'oppose au départ dudit joueur en vertu de l'article 6 du Règlement de la C.R.R (titre 7 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot), pour mise en péril des équipes,

Considérant qu'après contrôle au fichier du nombre de joueurs et d'équipes, l'effectif des joueurs est, pour le moment, insuffisant au vu du nombre d'équipes inscrites (article 6.1.2 dudit Règlement de la CRR), Considérant les faits précités,

La Commission ne peut donner suite à la demande du F.C.O. FIRMINY.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (<u>ligue@laurafoot.fff.fr</u>) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission, Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA Bernard ALBAN